



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

Portant désignation des bureaux de vote

**LA PRÉFÈTE DE LA SOMME
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code électoral, et notamment les articles L. 17, R. 40 et R. 40-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam Garcia, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 4 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen, préfète de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2020 modifié portant désignation des bureaux de vote ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2020 portant délégation de signature à Madame Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu les suggestions de modifications transmises par les maires des communes du département ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er. – Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 28 août 2020 modifié désignant les bureaux de vote dans le département de la Somme cesseront d'avoir effet le 31 décembre 2021.

Article 2. – A compter du 1^{er} janvier 2022, les bureaux de vote des communes du département de la Somme sont énumérés dans la liste annexée au présent arrêté.

Article 3. - Le bureau de vote dérogatoire n°72 de la ville d'Amiens est rattaché pour les élections législatives à la circonscription n°1 et au canton n°9 (Amiens-4) en cas d'élection départementale partielle.

Article 4. – La secrétaire générale de la préfecture de la Somme, les sous-préfets d'Abbeville, de Péronne et de Montdidier, ainsi que les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le **27 AOUT 2021**

Pour la préfète et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

Antoine Planquette